

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 977

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *La tranquille impudence*

Ainsi donc, à des majorités sans réplique, le Conseil des Etats a laissé tomber le Conseil fédéral et les socialistes qui le soutenaient, en compagnie parfois de certains radicaux bien esseulés. A un rythme accéléré — tout le contraire du frein dénoncé par les verts pour faire sauter le «*Stöckli*» — les sénateurs ont éventré le «paquet» présenté par le Conseil fédéral pour servir de régime financier durable dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995; ils en ont sorti la composante plaisante à leurs yeux, et l'ont encore agrémentée de quelques ornements supplémentaires, soit un total de 700 millions en faveur des banques et de leurs clients.

Le Conseil national aura d'autant plus de peine à revenir sur l'option ainsi prise que la Chambre du «peuple» a déjà fait sienne une initiative parlementaire Feigenwinter, dans le sens d'un allègement très substantiel du droit de timbre. Du coup, Otto Stich sait que «son» régime n'entrera jamais en vigueur comme il l'a conçu, pas enthousiasmant mais acceptable, avec l'indispensable rééquilibrage entre les produits de l'imposition directe et des taxes à la consommation. L'échec est programmé sans même que des négociations aient eu lieu sur la base raisonnable proposée notamment par *Domaine public* (cf DP 917, *L'Occasion européenne*), et peut-être sans même que le référendum annoncé par le président du PSS ait finalement lieu. A force de se montrer gourmandes et d'utiliser les finances fédérales comme un libre-service, les (grandes) banques n'obtiendront rien de plus, en matière de droit de timbre en tout cas. La tranquille impudence de leurs porte-parole parlementaires aura permis d'obtenir un succès tout juste provisoire. Car une telle attitude s'avère à terme dangereuse pour ceux-là même qui l'ont adoptée. Nul besoin d'avoir étudié l'analyse transactionnelle pour savoir que l'utilisation d'un rapport de forces favorable entraîne tôt ou tard une réaction proportionnelle en sens inverse.

Tout ce gâchis a été organisé pour sauver la place financière suisse; comme si une modeste imposition

des avoirs fiduciaires, d'ailleurs proposée il y a quelques années par le même conseiller national Feigenwinter, sous une forme dont il ne veut plus, devait menacer la survie du système bancaire helvétique! Les 350 milliards de placements fiduciaires effectués dans les banques suisses, pour le compte de clients le plus souvent étrangers et de toute manière à leurs risques, viennent pour d'autres raisons que leur exonération fiscale, d'ailleurs accordée aussi dans certains pays étrangers. Ce qui attire en Suisse les fonds du monde entier, et pas seulement à court terme, c'est bien davantage le secret bancaire, la stabilité socio-politique et tout un réseau d'institutions financières performantes; et pas l'exonération du droit de timbre pour les stocks commerciaux, les opérations étranger/étranger ou les papiers monétaires.

Mais de telles évidences ne peuvent rien face au maître mot de ce temps: compétitivité. Il fallait assurer celle de l'industrie en supprimant la taxe occulte (1710 millions de recettes fédérales au titre de l'Icha), objectif devenu soudain secondaire. Il faut désormais de toute urgence renforcer la compétitivité des banques suisses face aux menaces combinées représentées par les attaques japonaises, les effets de la déréglementation reaganienne et par les mesures de libéralisation prises en Europe même.

A cette fin, les banques n'ont rien imaginé de mieux que d'organiser un libre-service fiscal, au lieu de s'en prendre d'abord à elles-mêmes. Car elles ne peuvent ignorer que leur bonne situation tient, en comparaison internationale, notamment à leur forte marge nette, à la possibilité de maintenir des réserves latentes et à la faiblesse relative des coûts d'intermédiation. Ce dernier avantage, les banques le bradent gaîment avec la nouvelle convention sur les frais de courrage qui, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, renchéritra notablement le prix réel des transactions. Où l'on surprend l'Association suisse des banquiers en

YJ

(suite en page 2)